

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER  
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO CA15 20 0112

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 février 2015, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 2 mars 2015 un second projet de résolution, portant le numéro CA15 20 0112 et ce, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (LAS-0041)*.

L'objectif de cette résolution est d'autoriser la démolition de la partie arrière de l'immeuble situé au 8591 à 8597, rue Centrale, l'agrandissement de l'immeuble actuel, le maintien de l'usage commercial au rez-de-chaussée, l'aménagement de 2 logements à l'étage et la construction 3 maisons de ville donnant sur la 43e Avenue, et ce, malgré les articles 3.5.1, 3.5.5, 3.5.7.3, 3.5.7.5, 5.3, 6.1.5, 6.2.5 et 6.2.6 du règlement de zonage de l'arrondissement. Le projet prévoit également un stationnement souterrain de 11 cases, l'aménagement de 6 cases de stationnement en façade sur la rue Centrale et 18 cases pour vélos.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée ainsi que des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone concernée C04-31 ainsi que des zones contiguës H04-07 et H04-14.

Une telle demande vise à ce que ce projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce projet.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement, 55 avenue Dupras, au plus tard le 20 mars 2015, à midi (12 h) ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

4. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le projet de résolution et l'illustration de la zone concernée et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 12 mars 2015.

Hellen Dionne  
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN  
AN APPLICATION FOR THE APPROVAL BY REFERENDUM

SECOND DRAFT RESOLUTION NUMBER CA15 20 0112

1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on February 18, 2015, the Council has adopted a second draft resolution bearing number CA15 20 0112 in conformity with the provisions of the *Bylaw concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (LAS-0041)*.

The purpose of this particular project is to authorize the demolition of the rear of the building located at 8591-8597, rue Centrale, the expansion of the existing building, maintaining commercial use on the ground floor, the construction of two apartments upstairs and building three townhouses overlooking 43rd Avenue, and this, despite sections 3.5.1, 3.5.5, 3.5.7.3, 3.5.7.5, 5.3, 6.1.5, 6.2.5 and 6.2.6 of the borough zoning bylaw. The project also includes an underground parking 11 spaces, construction of 6 front parking spaces on rue Centrale and 18 spaces for bicycles.

This second draft contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a resolution that contains them be submitted for their approval in conformity with The Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

An application relative to these dispositions may originate from concerned zone C04-31 and from contiguous zones H04-07 and H04-14;

Such an application intends that the resolution containing these provisions be submitted for the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted, with regard to the provision.

2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

To be valid, an application must:

- indicate the provision being addressed, and the zone from which it is submitted and should the case arise indicate the zone from which the application is made;
- be received at the office of the *Secrétaire d'arrondissement* no later than March 20, 2015, at noon;
- be signed by at least 12 interested persons from the zone from which the application is submitted, or at least the majority of them if the number of interested persons in the zone does not exceed 21.

3. INTERESTED PERSONS

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

4. ABSENCE OF APPLICATIONS

All provisions of the second draft that are not subject to any valid application can be included in a resolution that will not require approval by eligible voters.

5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

The draft resolution may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, this March 12, 2015.

Hellen Dionne  
Secrétaire d'arrondissement

